

ARTICLES		PRE-REGIONALE	DF2
1 – Composition Le championnat est composé		1 poule de 8 ou 10 équipes du CD34 ou 2 poules de 6 ou 8 équipes	Si plus de 14 équipes CD34 inscrites en sénior féminin : X poules de 4 ou 6 équipes (CD34)
2 – Associations sportives qualifiées Les associations sportives qualifiées sont :		Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.	
3 – Mutualisation possible entre associations			
	Union Senior	INTERDIT	AUTORISE
	Inter-équipe	AUTORISE	
	Entente	AUTORISE	
4 – Obligations sportives OBLIGATIONS Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :		1 équipe féminine de jeunes de catégories : (U18 ou U15 ou U13 ou U11)	
5 – Obligations d'équipes VÉRIFICATIONS		Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : - 1 ^{er} décembre de la saison en cours - et avant la dernière journée de championnat. La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière. Le CD a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'il motive son refus.	
6 – Qualification		- Séniors F, U20F - U19F. - U18F et U17F possible avec un surclassement (certificat médical du médecin de famille). - U16F AUTORISE certificat médical du médecin agréé	
7 – Ballon		TAILLE 6	
8 – Ligne à 3 points		Ligne à 3 points à 6,75 m	
9 – Temps de jeu		4 périodes de 10 min. décomptées 2 temps morts en 1 ^{ère} mi-temps / 3 temps morts en 2 ^{ème} mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps Mi-temps : 10 min	
10 – Prolongations		En cas d'égalité, prolongation de 5 minutes, autant de fois que nécessaire.	
11 – Horaires des rencontres		L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le SAMEDI à 20H00 Si 2 Rencontres 19H00 et 21H00 (ordre PRF/DM2)	L'heure officielle des rencontres est en semaine à partir de 20H00 (pas de rencontre le week-end)
12 – Système de l'épreuve		Les associations sportives disputent des rencontres aller / retour.	

	<p>Championnat en 1 phase si 1 seule poule.</p> <p>Championnat en 2 phases si 2 poules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} Phase : championnat de poule, répartition selon ranking et géographique, - 2^{ème} phase : les résultats de la phase initiale entre équipes qualifiées sont conservés : 1 poule haute et 1 poule basse, <p>Le classement final est établi après la fin de toutes les rencontres ou à la date butoir du championnat (voir calendrier 2022-2023).</p>	<p>Championnat en 1 phase si 1 seule poule.</p> <p>Championnat en 2 phases si 2 poules ou plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} phase : Championnat de poule (de 4 ou 6 équipes) - 2^{ème} phase : les 2 ou 3 premières équipes de chaque poule jouent en poule Haute, les autres équipes en poule Basse. Les résultats des matchs joués en 1^{ère} phase sont conservés (si poule de 6 équipes). <p>L'équipe finissant 1^{ère} de la poule Haute en 2^{ème} phase est déclarée championne DF2.</p>
	<p>Le classement de la 1^{ère} phase pour les poules de 6 équipes est arrêté au 4 février 2024. Le classement de la 2^{ème} phase, pour les poules est arrêté au 26 mai 2024. Les rencontres non jouées à cette date seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si raison impérieuse (règle des joueurs majeurs Covid-19, intempérie, indisponibilité de salle¹), ne seront pas comptabilisées pour le classement - Sinon, la CS34 statuera sur le résultat : non comptabilisées, perdues par forfait ... <p>Les matchs de 1^{ère} phase et 2^{ème} phase éventuelle ne peuvent être reportés à une date ultérieure à la date initialement prévue de fin de phase (sauf raisons exceptionnelles justifiées et validées par la CS).</p>	
13 – Attribution du titre de champion	L'équipe 1 ^{ère} sera déclarée championne de l'Hérault PRF .	L'équipe 1 ^{ère} sera déclarée championne de l'Hérault DF2 .
14 – Montée en division supérieure	<p>L'équipe classée 1^{ère} pour le CD34 accède à la RF2 pour la saison suivante. L'ordre de repêchage pour la (les) montée(s) sera dans l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} du classement - 3^{ème} de classement 	<p>L' équipe classée 1^{ère} accède au niveau PRF la saison suivante. L'équipe classée 2^{ème} dispute un barrage contre l'avant dernière équipe de PRF. L'ordre de repêchage pour la (les) montées et le barrage sera dans l'ordre suivant : 1^{er}, puis 2^{ème}, 3^{ème} ...</p>
15 – Descente en division inférieure	<p>Si une division inférieure existe, les équipes classées 10^{ème} du classement général descendent obligatoirement pour la saison suivante en DF2. L'équipe classée 9^{ème} dispute un barrage sur son terrain contre la meilleure équipe de DF2 souhaitant montée.</p> <p>Le nombre d'équipes descendantes peut aussi évoluer</p> <ul style="list-style-type: none"> - en fonction des descentes de Région. - en fonction du nombre d'équipes évoluant en DF2. 	Pas de division inférieure donc pas de descente.
16 – Repêchage	<p>Le repêchage se fera en fonction de l'article des règlements sportifs généraux : RANKING DÉPARTEMENTAL.</p> <p>L'objectif est de qualifier pour la saison suivante 10 équipes</p>	
17 – Chronomètre des tirs	<div style="border: 1px solid black; background-color: #cccccc; padding: 5px; display: inline-block;"> GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE </div>	
18 – Logiciel e-marque	<p>Le Logiciel fédéral e-marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».</p>	
19 – Classement	Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».	
20 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est mise hors championnat	
21 – Statut des Techniciens	Sans	

¹ En cas d'indisponibilité de salle, la rencontre devra être reprogrammée avant la date prévue initialement au calendrier. Les cas exceptionnels seront traités par la CS de l'Hérault.

22 – Caisse de péréquation	Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours																											
23 – Salle	Classement : H1 OBLIGATOIRE																											
24 – Cas particuliers	<p>A VALIDER : Les clubs engageant 2 équipes en SF niveau départemental et s'il n'y a qu'un seul niveau, l'équipe 1 aura 5 joueuses brûlées qui ne pourront évoluer avec l'équipe 2.</p> <p>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DÉPARTEMENTAL.</p>																											
25.1 – Qualifications et licences - PRE-REGIONALE	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3" data-bbox="689 240 1951 268">PRE-REGIONALE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="689 268 1122 295">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td colspan="2" data-bbox="1122 268 1951 295">10 maximum</td> </tr> <tr> <td data-bbox="689 295 1122 448" rowspan="4">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td data-bbox="1122 295 1518 392">Licence - 1C, 2C, 0CT, 1CASTCTC, 2CASTCTC - 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)</td> <td data-bbox="1518 295 1951 392">4 (5 si nouvelle association)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1122 392 1518 419">Licence 0C, 0CASTCTC</td> <td data-bbox="1518 392 1951 419">Sans limite</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1122 419 1518 448">Licence ASP</td> <td data-bbox="1518 419 1951 448">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="689 448 1122 580" rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td> <td data-bbox="1122 448 1518 475">Blanc BC</td> <td data-bbox="1518 448 1951 475">Sans limite</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1122 475 1518 502">Vert VT</td> <td data-bbox="1518 475 1951 502">Sans limite</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1122 502 1518 529">Jaune JH</td> <td data-bbox="1518 502 1951 529">Sans limite</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1122 529 1518 580">Jaune JN Orange ON, OH</td> <td data-bbox="1518 529 1951 580">5 MAX</td> </tr> <tr> <td data-bbox="689 580 1122 655">Règle supplémentaire pour les Inter-Équipes (IE) et les Ententes (Ent) dans le cadre des CTC</td> <td data-bbox="1122 580 1603 655">Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur</td> <td data-bbox="1603 580 1951 655">5 minimum</td> </tr> </tbody> </table>			PRE-REGIONALE			Nombre de joueurs autorisés :	10 maximum		Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Licence - 1C, 2C, 0CT, 1CASTCTC, 2CASTCTC - 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)	4 (5 si nouvelle association)	Licence 0C, 0CASTCTC	Sans limite	Licence ASP	0	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite	Vert VT	Sans limite	Jaune JH	Sans limite	Jaune JN Orange ON, OH	5 MAX	Règle supplémentaire pour les Inter-Équipes (IE) et les Ententes (Ent) dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	5 minimum
PRE-REGIONALE																												
Nombre de joueurs autorisés :	10 maximum																											
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Licence - 1C, 2C, 0CT, 1CASTCTC, 2CASTCTC - 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)	4 (5 si nouvelle association)																										
	Licence 0C, 0CASTCTC	Sans limite																										
	Licence ASP	0																										
	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite																									
Vert VT		Sans limite																										
Jaune JH		Sans limite																										
Jaune JN Orange ON, OH		5 MAX																										
Règle supplémentaire pour les Inter-Équipes (IE) et les Ententes (Ent) dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	5 minimum																										
25.2 – Qualifications et licences - DF 2	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3" data-bbox="689 679 1951 707">DF 2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="689 707 1122 734">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td colspan="2" data-bbox="1122 707 1951 734">10 maximum</td> </tr> <tr> <td data-bbox="689 734 1122 887" rowspan="4">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td data-bbox="1122 734 1518 831">Licence - 1C, 2C, 0CT, 1CASTCTC, 2CASTCTC - 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)</td> <td data-bbox="1518 734 1951 831">4 (6 si nouvelle association)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1122 831 1518 858">Licence 0C, 0CASTCTC</td> <td data-bbox="1518 831 1951 858">Sans limite</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1122 858 1518 887">Licence ASP</td> <td data-bbox="1518 858 1951 887">0</td> </tr> <tr> <td data-bbox="689 887 1122 1019" rowspan="4">Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)</td> <td data-bbox="1122 887 1518 914">Blanc BC</td> <td data-bbox="1518 887 1951 914">Sans limite</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1122 914 1518 941">Vert VT</td> <td data-bbox="1518 914 1951 941">Sans limite</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1122 941 1518 968">Jaune JH</td> <td data-bbox="1518 941 1951 968">Sans limite</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1122 968 1518 1019">Jaune JN Orange ON, OH</td> <td data-bbox="1518 968 1951 1019">5 MAX</td> </tr> <tr> <td data-bbox="689 1019 1122 1094">Règle supplémentaire pour les Inter-Équipes (IE) et Ententes (Ent) dans le cadre des CTC</td> <td data-bbox="1122 1019 1603 1094">Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur</td> <td data-bbox="1603 1019 1951 1094">3 minimum</td> </tr> </tbody> </table>			DF 2			Nombre de joueurs autorisés :	10 maximum		Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Licence - 1C, 2C, 0CT, 1CASTCTC, 2CASTCTC - 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)	4 (6 si nouvelle association)	Licence 0C, 0CASTCTC	Sans limite	Licence ASP	0	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite	Vert VT	Sans limite	Jaune JH	Sans limite	Jaune JN Orange ON, OH	5 MAX	Règle supplémentaire pour les Inter-Équipes (IE) et Ententes (Ent) dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	3 minimum
DF 2																												
Nombre de joueurs autorisés :	10 maximum																											
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Licence - 1C, 2C, 0CT, 1CASTCTC, 2CASTCTC - 0C, 1C, 2C avec AST (hors CTC)	4 (6 si nouvelle association)																										
	Licence 0C, 0CASTCTC	Sans limite																										
	Licence ASP	0																										
	Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Blanc BC	Sans limite																									
Vert VT		Sans limite																										
Jaune JH		Sans limite																										
Jaune JN Orange ON, OH		5 MAX																										
Règle supplémentaire pour les Inter-Équipes (IE) et Ententes (Ent) dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	3 minimum																										